



Programme fédéral

« Le cours d'intégration avec garde d'enfants, des jalons pour l'avenir »

Informations sur la protection des données pour le traitement de données à caractère personnel

1 Informations générales

Le programme fédéral « Le cours d'intégration avec garde d'enfants, des jalons pour l'avenir » répond du Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (BMFSFJ) et est financé par celui-ci en coopération avec le Ministère de l'Intérieur et du Territoire (BMI) (**bailleurs de fonds**).

L'entreprise gsub, Gesellschaft für soziale Unternehmensberatung mbH, en tant qu'entreprise missionnée, est **organisme de financement**.

Intervient aussi l'antenne cours d'intégration avec garde d'enfants « **Servicestelle Integrationskurs mit Kind** ». Il s'agit d'un groupe de travail régi par le droit civil (ARGE GbR) et composé de :

- La société gsub, Gesellschaft für soziale Unternehmensberatung mbH,
- La fondation SPI, Sozialpädagogisches Institut Berlin « Walter May ».

Bénéficiaire de l'encouragement des organisateurs de cours (**bénéficiaires**), qui sont autorisés à organiser des cours d'intégration et qui embauchent des assistant.e.s maternel.le.s ayant une qualification ou en cours de qualification pour la garde d'enfants accompagnant le cours d'intégration et/ou assurent la garde avec un.e assistant.e maternel.le indépendant.e ou avec une personne indépendante adéquate.

Des données à caractère personnel sont traitées à différentes fins dans le cadre du programme. **Le responsable pour le traitement de ces données au sens de l'article 4 n° 7 du règlement général sur la protection des données (Datenschutz-Grundverordnung, DSGVO) est l'organisme de financement :**

gsub, Gesellschaft für soziale Unternehmensberatung mbH
Kronenstraße 6
10117 Berlin

2 Coordonnées de la personne déléguée à la protection des données

Vous pouvez joindre la personne déléguée à la protection des données de la gsub, Gesellschaft für soziale Unternehmensberatung mbH à l'adresse courriel datenschutz@gsub.de ou par courrier à l'adresse ci-dessus en y ajoutant comme destinataire « der Datenschutzbeauftragte » (la personne chargée de la protection des données).

3 Un traitement des données à quelles fins ?

- À des fins de contrôle du respect des conditions d'octroi des fonds et de l'utilisation correcte des fonds (au début de la mesure d'encouragement, pendant son déroulement et une fois l'encouragement terminé).
- À des fins de communication avec le destinataire des fonds et avec les groupes concernés cités aux points 4b) et 4c).
- À des fins de relevés d'évaluation.
- À des fins de suivi, même si le résultat et l'évaluation se font sous une forme à caractère non nominatif.

4 Quelles données font l'objet d'un traitement ?

a) Des interlocuteurs du demandeur et/ou du destinataire des fonds :

- Coordonnées de la personne habilitée à signer (nom, fonction, adresse e-mail, numéro de téléphone et numéro de fax)
- Coordonnées de l'interlocuteur (nom, fonction, adresse e-mail, numéro de téléphone et numéro de fax)

b) De l'employé.e de l'Office de la jeunesse chargé.e du conseil et de la supervision de l'offre :

- Prénom et nom
- Fonction
- Adresse e-mail
- Adresse de l'Office de la jeunesse

c) Des assistant.e.s maternel.le.s (en cours de formation) ou des indépendants :

- Prénom et nom
- Date de naissance

- Sexe
- Données relatives au contrat de travail ou au contrat de rémunération (temps de travail hebdomadaire, rémunération)
- Adresse du lieu de travail et/ou d'intervention

d) De la personne participant au cours d'intégration et détentrice de l'autorité parentale pour les enfants à garder ainsi que des enfants :

- Prénom et nom de la personne détentrice de l'autorité parentale et de l'enfant/des enfants devant être gardés
- Date de naissance de l'enfant / des enfants à garder
- Adresse du lieu de garde
- Données justifiant la participation au cours de la personne détentrice de l'autorité parentale
- Données relatives à la bonne participation au cours de la personne détentrice de l'autorité parentale

Les données sont collectées par le dépositaire de la demande et ensuite destinataire du financement soit directement auprès de la personne concernée soit à partir de son dossier personnel. La mise à disposition des données susmentionnées est nécessaire pour le contrôle du respect des conditions du financement, pour l'octroi du financement ainsi que pour la facturation du projet. Les personnes concernées ne sont en principe pas obligées de fournir ces données. L'absence de mise à disposition de celles-ci entraîne toutefois un refus de la demande ou, plus loin dans la procédure, une résiliation du financement, le respect des conditions de financement ne pouvant être vérifié dans un tel cas.

La base juridique du traitement est l'article 6 alinéa 1 lettre e du règlement général sur la protection des données (traitement en vue de l'exécution d'une mission d'intérêt public).

5 Quels sont les destinataires de ces données ?

Les données sont divulguées à la fondation SPI (en tant que partie intégrante de l'ARGE GbR), au Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse (BMFSFJ), à l'Office fédéral pour la Migration et les Réfugiés (BAMF) et au Ministère de l'Intérieur, de la Construction et du territoire (BMI), aux organisations chargées de l'évaluation ainsi qu'à la Cour fédérale des comptes.

6 Combien de temps ces données sont-elles stockées ?

Les données à caractère personnel seront supprimées au plus tard après le 31 décembre 2029 indépendamment de l'acceptation à la participation ou non au programme.

7 Quels sont les droits des personnes concernées ?

Les personnes concernées ont un droit d'information de la part du responsable pour ce qui concerne les données personnelles les concernant, de rectification des données incorrectes ou de suppression en présence d'une des raisons indiquées à l'article 17 du règlement général sur la protection des données (DSGVO). Il existe aussi un droit de limitation du traitement en présence de l'une des conditions stipulées dans l'article 18 du règlement général sur la protection des données (DSGVO) ainsi qu'un droit à la portabilité des données dans les cas prévus par l'article 20 de ce même règlement.

Si les données sont collectées sur la base de l'article 6 alinéa 1 lettre e (exécution d'une mission d'intérêt public ou dans l'exercice de l'autorité publique) ou lettre f (traitement des données en vue de préserver des intérêts légitimes), la personne concernée a le droit de s'opposer au traitement à tout moment pour des raisons relevant de sa situation particulière. Il n'y aura alors plus traitement des données à caractère personnel sauf en présence prouvée de motifs impérieux et légitimes pour le traitement qui priment sur les intérêts, les droits et les libertés de la personne concernée, ou si le traitement sert à faire valoir, à exercer ou à défendre des droits opposables.

Les personnes concernées peuvent s'adresser au préposé berlinois à la protection des données et à la liberté de l'information (Friedrichstr. 219, 10969 Berlin) si elles estiment que le traitement des données les concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données.